



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0420

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégués de service public - Exercice 2007 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur** : Monsieur Corazzol

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Farih (pouvoir à Mme Benekadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

**Séance publique du 15 décembre 2008**

**Délibération n° 2008-0420**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002. Les nouveaux membres de la CCSPL ont été désignés par délibération du 24 septembre 2008.

L'activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape a été déléguée à la société Valorly, pour une durée de 30 ans à compter du 1er juillet 1989, par un contrat de concession en date du 20 septembre 1985.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2007, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'année 2007 :

Libellé		2005	2006	2007	Variation 2006-2007	
					En %	Tendance
indicateurs d'activité	tonnage incinéré	135 480 t	132 200 t	142 206 t	+ 7,6	↗
	chaleur commercialisée	80 597 MWh	78 349 MWh	85 385 MWh	+ 8,9	↗
	électricité vendue	19 714 MWh	18 765 MWh	20 080 MWh	+ 7,0	↗
	déchets produits	35 706 t	34 823 t	36 549 t	+ 4,9	↗
indicateurs financiers	chiffre d'affaires	17 492 k€	20 288 k€	22 388 k€	+ 10,4	↗
	charges	17 074 k€	19 489 k€	21 766 k€	+ 11,7	↗
	résultat avant impôt	418 k€	799 k€	622 k€	- 22,0	↘

L'année 2007 est marquée par :

- au niveau technique, une meilleure performance du tonnage traité (c'est-à-dire reçu) s'élevant à 146 613 tonnes (correspondant à 142 206 tonnes incinérées et 4 407 tonnes mises en Centre d'enfouissement technique) et

également énergétique (+ 11 % d'électricité produite et 3 % de MWh vendus en matière de chauffage urbain). De plus, en dépit d'une disponibilité des fours-chaudières en hausse, 89 % les arrêts de lignes non programmés restent liés à des défaillances sur les chaudières. Enfin, la prise en charge par Valorly de 6 722 tonnes sur 2 ans a permis à la Communauté d'économiser 750 000 €,

- sur le plan financier, le chiffre d'affaires (22 388 k€) est en hausse de 10 % en raison de la progression des redevances d'incinérations. L'augmentation des charges (de 12 %) résulte des hausses des loyers (+ 9,5 %), des charges fixes (+ 12 %) et proportionnelles (+ 18 %) et plus particulièrement d'un effort en matière de dépenses de renouvellement (+ 38 %).

Par ailleurs, un audit visant à vérifier la pertinence des charges indirectes entre 2003 et 2006 (c'est-à-dire le montant des frais d'assistance correspondant à 8,5 % du chiffre d'affaires) a été réalisé en 2007 par le cabinet Ernst and Young.

Il a notamment fait ressortir que :

- la convention d'assistance entre Valorly et Novergie Centre-Est a été validée par l'administration fiscale,
- ces frais d'assistance ont augmenté de 26 % depuis 2003 mais représentent seulement 4 % des charges en valeur 2006 ; leur montant n'ayant pas d'impact sur celui des redevances versées par la collectivité, ce pourcentage ne conduit pas à une augmentation du coût du traitement pour la Communauté urbaine.

Toutefois, l'audit n'a pas permis de quantifier annuellement les prestations réalisées au titre de l'assistance car le benchmark n'a pas intégré l'ensemble des prestations en raison de l'absence de données comparatives.

En conclusion, l'exercice 2007 est en amélioration en termes technique et financier.

Cependant, plusieurs axes de travail doivent être poursuivis dans les domaines suivants :

- la fiabilisation du calcul pouvoir calorifique inférieur (PCI) entrant dans le calcul du tonnage contractuel afin de valider le tonnage présenté dans le rapport 2007 et de calculer le montant des pénalités pour tonnage non incinéré par Valorly,
- le gros entretien renouvellement (GER) afin de débloquer les fonds provisionnés et d'éclaircir le coefficient de 16 % appliqué aux dépenses GER,
- une meilleure information en matière de charges indirectes (frais d'assistance).

Ce rapport a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 12 novembre 2008 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 novembre 2008, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2007 produit par la société Valorly au titre du contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.**